



Paris le 13 janvier 2009

## Communiqué de presse

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

### La politique conventionnelle de la FFMKR pour 2009

Après la signature de la nouvelle convention en mai 2007, l'année 2008 a été une année blanche en termes de revalorisations des actes de masso-kinésithérapie.

L'année 2009 qui se profile sera une année décisive. Décisive dans un contexte économique particulièrement tendu. Décisive dans un cadre législatif restrictif imposé par la loi de financement de la sécurité sociale 2009 qui s'ajoute à celui de 2008, lui aussi contraint.

Les différentes réunions avec l'UNCAM fin 2008 et qui se poursuivent actuellement doivent aboutir, dans un premier temps, à la résolution du dossier des simplifications administratives puis dans un deuxième temps, tout aussi urgent, à la revalorisation des actes de masso-kinésithérapie.

#### **La FFMKR demande une application stricte et uniforme des simplifications administratives :**

Suppression **uniforme** de la demande d'entente préalable (DEP) pour un nombre de séances inférieur ou égal à 30.

Uniformisation desdites suppressions, mais aussi dans l'envoi des ordonnances aux caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et entre les différentes caisses : CNAMTS, MSA et RSI.

#### **La FFMKR demande une nette revalorisation des actes de masso-kinésithérapie en 2009 après une année blanche en 2008 :**

Cette revalorisation doit être basée sur une véritable politique médicalisée gagnant gagnant et gagée, comme prévu par la convention, sur les économies dégagées des centres de rééducation (CRF) et sur l'augmentation de l'ONDAM de ville pour cette année 2009.

#### **La FFMKR attend de l'UNCAM, bien au-delà des paroles, des actes concrets débouchant sur des accords précis et applicables rapidement.**

#### **La politique fédérale conventionnelle de la FFMKR pour 2009 sera basée sur :**

- La mise en place, dans les plus brefs délais, d'une application homogène des mesures de simplifications administratives sur le terrain.
- La mise en place d'une véritable maîtrise médicalisée basée sur une montée en puissance de la production des bilans diagnostics kinésithérapiques (BDK) et en aucune manière, sur un retour ou une modification de la DEP sous quelque forme que ce soit.
- La mise en place d'une revalorisation des actes de masso-kinésithérapie.
- La mise en place d'une véritable politique incitative et coordonnées entre les différents acteurs et les différentes structures en matière de démographie professionnelle paramédicale

**Ces quatre mesures s'inscrivent dans une politique fédérale axée sur l'autonomie et la responsabilité du masseur-kinésithérapeute, acteur de soins responsable au sein du système de santé.**

➤ 3 rue Lespagnol  
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00

fax : 01 44 83 46 01

[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

enregistré sous le numéro 13.366

**Alain BERGEAU, Président**  
**06 80 25 96 34**

